

# La SemOp, 3 ans après : retours d'expérience et pistes de développement



**Mardi 5 décembre 2017**, Maison de la Chimie, Paris 7<sup>ème</sup>

## Programme

9h00 **Accueil des participants**

9h30

**Ouverture des travaux et présentation des principales caractéristiques de la SemOp**

*Par Jean-Marie SERMIER, Président de la FedEpl*

10h

**SemOp, quelle appropriation par les élus ?**

Trois ans après la loi et deux ans après les premières créations, les collectivités porteuses de projet témoignent et échangent autour des enjeux clés.

*Avec la participation de :*

**Jean-Marie SERMIER**, Député du Jura, pour la SemOp Doléa

**Alexandre VINCENDET**, Maire de Rillieux-la-Pape, Président de la SemOp du Loup-Pendu

**Benoît MERCUZOT**, Adjoint au maire d'Amiens, délégué aux Finances, Président de la SemOp Amiens Energie

*Et avec le témoignage de:*

**Erwann BINET**, ancien Député de l'Isère, rapporteur de la proposition de loi ayant créé les SemOp

11h30

**SemOp, quels retours d'expérience des actionnaires ?**

La SemOp permet de concilier la maîtrise publique et l'expertise d'un ou de plusieurs actionnaires opérateurs.

*Avec la participation de :*

**Aurélia CARRERE**, Directeur administratif et financier de Suez Eau France

**Loïc DARCEL**, Président d'Aqualter

**Nicolas GRAVIT**, Directeur d'Eiffage Aménagement

**Emmanuel DE SEVERAC**, Responsable de l'Economie Mixte à la Caisse des Dépôts

**Yves MOLINA**, Directeur général délégué de la SERL

13h Déjeuner

14h30

**SemOp, quel diagnostic des experts ?**

Les experts juridiques et financiers conseillent les collectivités dans l'élaboration de leur projet. Ils échangent autour du rôle de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

*Avec la participation de :*

**Eric SPITZ et Florence DAVID**, avocats au cabinet Earth Avocats

**Laurent SERY**, avocat au cabinet Adamas Avocats

**Thierry LEDUNOIS**, directeur de mission de FCL

16h00

**Fin des travaux**

# Plan d'accès

**Maison de la Chimie**  
28 Rue Saint-Dominique  
75007 Paris

## Pour s'y rendre :

- > Métro :  
Invalides (lignes 8 et 13)
- > RER :  
Invalides (ligne C)

